

LES INTERLOCUTEURS

Le service social du personnel du Centre Hospitalier du Rouvray peut conseiller dans la recherche d'un interlocuteur spécialisé pour :

les différents services de la Sécurité Sociale,

la Caisse d'Allocations Familiales,

les caisses de retraite,

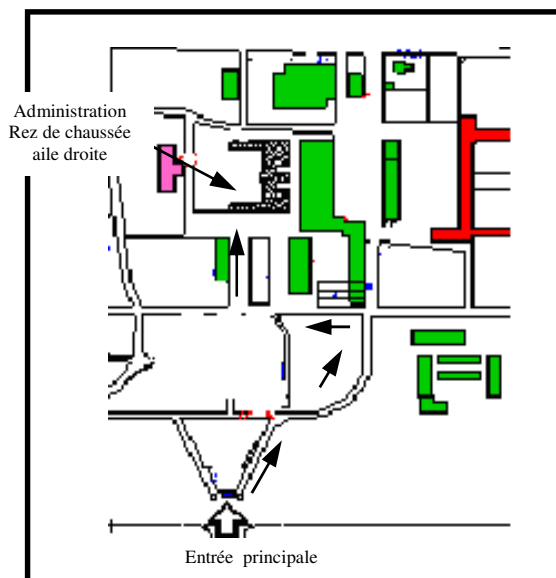
la législation sociale,

l'aide fiscale et juridique,

le logement,

le placement de la personne âgée,

la mise sous protection juridique...



HABRIAL Isabelle

☎ 02.32.95.11.90 ou poste 2240 en interne

Email isabelle.habrial@ch-lerouvray.fr

Centre Hospitalier du Rouvray

BP 45

4 rue Paul Eluard

76301 Sotteville Lès Rouen Cedex

L'assistante de service Social exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique du Directeur des Ressources Humaines.

Elle est diplômée d'Etat, se réfère à un code de déontologie qui implique la recherche constante d'une **relation de confiance** et la **libre adhésion du salarié** à tout projet d'action le concernant.

Ses interventions sont soumises au respect du secret professionnel :

Loi L 411-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Articles 226-13 et 226-14 du nouveau Code Pénal.



Le service social du personnel

Le service social du personnel exerce ses fonctions au bénéfice de l'ensemble des agents, des retraités, veufs et orphelins de moins de 21 ans du Centre Hospitalier du Rouvray.

L'assistante de service social évalue les besoins, les difficultés de la personne et agit en faveur d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Elle assure aide, conseil, information et soutien.

Elle initie ou s'associe à tout projet pouvant améliorer les conditions de vie du personnel dans le cadre de la politique sociale du Centre Hospitalier du Rouvray.

Elle peut être sollicitée par la personne, le service, les partenaires sociaux, la Médecine préventive, la Direction des ressources humaines, des services extérieurs...

Elle travaille en partenariat avec les services de la DRH, le CGOS et les mutuelles et notamment dans la Commission de réintégration.

LE DOMAINE FINANCIER

- aides financières avec montage des dossiers de demandes :
 - Aide Exceptionnelle Remboursable et Aide Exceptionnelle Non Remboursable du Comité de Gestion des Œuvres Sociales,
 - aide sociale des Mutuelles : du Personnel et de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers,
 - prêts auprès d'organismes caritatifs : Emmaüs, Secours Populaire...
 - prestations du fonds d'action sociale de la CNRACL pour les retraités,
 - prestations supplémentaires de la CPAM,
 - prestations du Fonds d'action Sociale de la CAF,
 - aides départementales,
 - aides auprès des fonds sociaux des collèges et lycées en partenariat avec l'assistante sociale de l'établissement : cantine, transport, fournitures...
 - aides à l'amélioration de l'habitat...
- gestion de budget avec la famille,
- négociation avec les créanciers : audiences au tribunal, huissiers, banques, organis-

mes de crédits...

- informations sur les organismes de crédits pour un achat, des études supérieures, l'accession à la propriété...
- liaisons avec le Bureau de la paie, la Trésorerie
- etc ...

LE DOMAINE SOCIAL ET FAMILIAL

- conseil et médiation dans le cadre de procédures de séparation, divorce, garde d'enfant...
- informations et interventions pour le maintien des droits dans l'intérêt des enfants
- soutien et informations dans la prise en charge des dossiers de décès : les droits à pension, capital décès, prise en charge des assurances des crédits, succession...
- conseil dans les procédures de mise sous protection : tutelle aux mineurs, aux prestations de la CAF, aux majeurs, curatelle, sauvegarde,
- aides à la mise à la retraite,
- le logement : location, accession, Expulsion
- etc ..

LE DOMAINE DE LA SANTE

- informations systématiques au personnel sur leurs droits statutaires et sociaux : lettre type à 70 jours de maladie, lettre type à la mise en Congé de Longue Maladie ou Congé de Longue Durée,
- soutien à la mise en retraite pour invalidité, à l'insertion professionnelle de l'agent, à la reconnaissance de ses droits auprès de la MDPH, du Conseil Général,
- soutien dans les procédures auprès du Comité Médical et de la Commission de Réforme mais aussi auprès de la CPAM,
- participation à la Commission de réintégration
- demandes de prestations liées à la maladie et au handicap
- etc...

LE DOMAINE PROFESSIONNEL

- insatisfaction au travail,
- interruption de carrière,
- départ à la retraite,
- situation de stress,
- etc ...